VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN.

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Terrains avec Ameliorations

Rue D'Abadie, entre les rues Tonti et Miro.

MARDI, LE 7 NOVEMBRE 1911, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Succession de Léopold Bachemin.

98 042—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Div. A

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur. Bureau No 806 rue Perdido—MARDI le 7 novembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu daté et signé le 28 septembre 1911 par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division [illegible] agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A maintenant en cours, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 1183, borné par les rues d'Abadie, Miro, Tonti et l'avenue St-Bernard; le dit lot est désigné par le No [illegible] et mesurant trente-trois pieds quatre pouces de face à la rue d'Abadie sur cent quatre-vingt pieds onze pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer ou lesquels et en plus du prix de l'adjudication les taxes de l'année 1911 et tout certificat requis pour la vente. L'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur et devant être passé pardevant Robert Legier, notaire. 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication pour le compte de la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

8 oct—8 15 22 29—nov 5 7

Lionel M. Ricau.

ANNONCE JUDICIAIRE—VENTE EN PARTAGE

Cour Civile de District. Paroisse d'Orléans, Division D—No [illegible] 125

OFFRE DE PROPRIETES FONCIERES DE CHOIX, AMELIOREES ET NON AMELIOREES DANS LES DEUXIEME ET CINQUIEME DISTRICTS COMPRENANT DEUX RESIDENCES SIMPLES EN BRIQUES A DEUX ETAGES, Nos 330-340 RUE NORD REMPART.

A Alger

BUVETTE ET RESIDENCE COIN DE LA RUE PATTERSON ET DE L'AVENUE WHITNEY, COTTAGES DOUBLES ET SIMPLES Nos 1421 1423 1429 1431 et 1433 rue Patterson

Nos 301 et 321 Avenue Whitney QUATRE SPLENDIDES TERRAINS FAISANT FACE A L'AVENUE WHITNEY.

—AUSSI—

ETENDUE DE TERRE DE VALEUR FAISANT FACE A L'AVENUE WHITNEY ET NEWTON VIADUCT.

A L'ENCAN, JEUDI, 16 NOVEMBRE A MIDI.

EN vertu d'un jugement rendu et lu en Cour ouverte à la Nouvelle Orléans le 9 octobre 1911 et signé en Cour ouverte à la Nouvelle-Orléans le 13 octobre 1911, par l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de partage de Albert N. Robelot Jr. vs Mortimer J. Robelot et al, dossier No 98 125 et à moi adressé, je vendrai à l'enchère publique JEUDI le 16 novembre 1911 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite à savoir

1. Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rempart, Conti et Bienville, désigné [illegible] sur un plan dressé par L. [illegible] le 19 décembre 1835 déposé en [illegible] ancien notaire, et lequel [illegible] en mesure anglaise vingt-[illegible] de face à la rue Rempart sur [illegible] sept pouces de profondeur sur [illegible] numéro un et cent [illegible] pieds de profondeur sur la ligne [illegible] numéro trois, et vingt-six pieds [illegible] six lignes de largeur dans le [illegible] avoir à lot un passage ou [illegible] trois pouces et quatre lignes.

[illegible] consistent d'une résidence en briques à deux étages, connue [illegible] 340 rue N Rempart contenant [illegible]

[illegible] de terre, avec toutes les bâtisses [illegible] qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignée par le numéro cinq sur un plan de L. J. Pilié daté du 19me jour de décembre 1835, déposé en l'étude de F. Grima, ancien notaire, ayant en mesure anglaise vingt-six pieds et six lignes de face à la rue Rempart, cent huit pieds dix pouces sur la ligne du lot No quatre cent huit pieds sept pouces sur la ligne du lot numéro six et vingt six pieds dix lignes sur la ligne du fond le divisant de [illegible] au passage ensuite dix pieds trois pouces et quatre lignes de largeur et une cour en commun avec les lots trois, quatre, cinq, six, sept et huit, faisant face à la rue Rempart, et aussi en commun aux lots un, deux et trois faisant face à la rue Conti. Ledit lot numéro cinq a sur [illegible] passage et cour.

Les améliorations consistent d'une résidence simple en briques à deux étages connue sous le No 330 rue N. Rempart contenant 8 chambres.

3. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous ses droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville dans cette partie appelée Alger, dans l'îlet [illegible] borné par la rue Patterson et l'avenue Whitney, l'avenue Pélican et la rue Lebœuf, désigné par le numéro neuf sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par L. Daney, ingénieur civil et voyer, daté du 30 novembre 1909, un "Blue Print" duquel est annexé à un inventaire pris par Felix J. Puig notaire le 19 juillet 1911, ledit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds huit pouces et deux lignes de face à la rue Patterson, et trente et un pieds en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent quarante quatre pieds, trois pouces et quatre lignes sur la ligne vers la rue Lebœuf, et d'une profondeur de cent trente sept pieds huit pouces et trois lignes sur l'autre ligne du côté vers l'avenue Whitney.

Les améliorations consistent d'un cottage double portant les numéros municipaux 1421 1423 rue Patterson.

4. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et îlet que la propriété juste maintenant décrite et contigu à la même sur le côté vers l'avenue Whitney, désigné par le numéro 8 sur le devis ci-dessus mentionné, la dite portion de terre mesurant soixante six pieds cinq pouces et quatre lignes de face à la rue Patterson et soixante-cinq pieds de largeur dans le fond sur une profondeur de cent trente sept pieds huit pouces et trois lignes sur le côté vers la rue Lebœuf, et cent vingt-trois pieds dix pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté vers l'avenue Whitney.

Les améliorations consistent d'un cottage double portant les Nos municipaux 1429-1431 rue Patterson.

5. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le même District et îlet que la propriété maintenant décrite, désigné par le numéro sept sur le devis ci-dessus mentionné, ledit lot de terre mesurant trente et un pieds huit pouces et trois lignes de face à la rue Patterson sur cent vingt trois pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur sur le côté vers la rue LeBœuf et d'une profondeur de cent dix sept pieds cinq pouces et deux lignes sur l'autre côté vers la rue LeBœuf et d'une profondeur de cent dix sept pieds [illegible] pouces et deux lignes sur l'autre côté vers l'avenue Whitney, avec une largeur dans le fond de trente et un pieds.

Les améliorations consistent d'un cottage simple connu comme No 1433 rue Patterson.

6. Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite et désigné par le Num. sur le devis ci-dessus mentionné le dit lot formant l'encoignure de la rue Patterson et de l'avenue Whitney, et mesurant en mesure américaine trente quatre pieds dix pouces et six lignes de face à la rue Patterson et trente quatre pieds sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix sept pieds, cinq pouces et deux lignes sur le côté vers la rue LeBœuf d'une profondeur et façade à l'avenue Whitney de cent dix pieds.

Les améliorations consistent d'une buvette et résidence formant le coin de la rue Patterson et de l'avenue Whitney.

7. Quatre certains lots de terre, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situés dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les numéros trois, quatre, cinq et six sur un plan privé annexé à un acte passé pardevant Jules F. Meunier, notaire en cette ville le 9 août 1901, une copie duquel devis est annexée à un inventaire pris par Felix J. Puig notaire le 19 juillet 1911 et lesquels dits lots mesurent, chacun d'après ledit devis, trente pieds de face à l'avenue Whitney sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

8. Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 59, borné par les avenues Whitney et Pelican et les rues Alix et LeBœuf formant le coin des avenues Whitney et Pélican. Ledit lot de terre mesurant trente pieds de face à l'avenue Whitney et à même largeur dans le fond, sur cent vingt pieds de profondeur et façade à l'avenue Pélican, avec la même profondeur sur l'autre ligne de côté d'après un devis de L. Daney, voyer, une copie duquel est annexé à un inventaire [illegible] par Felix J. Puig notaire, le 19 juillet 1911.

9. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent, situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus maintenant décrite comme ont à une distance de cent cinquante pieds de l'encoignure des avenues Pelican et Whitney et mesurant trente pieds de face à l'avenue Whitney et [illegible] trente pieds en largeur dans le fond sur une profondeur d'environ soixante trois pieds entre lignes parallèles.

10. Une certaine étendue de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situés dans le Cinquième District de cette ville, dans cette partie nommée Algiers, ladite étendue de terre mesurant mille quatre cent quatre-vingt deux pieds et une ligne de face à l'avenue Whitney et la même largeur dans le fond sur une profondeur et façade à la rue Evelina de cent soixante huit pieds et deux lignes et de l'autre côté il y a une profondeur et façade sur le Newton Viaduct de cent soixante quatorze pieds et sept lignes, d'après un devis annexé à un inventaire pris par Felix J. Puig, notaire, le 19 juillet 1911.

11. Une certaine étendue de terre avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant situé dans le même District que la propriété ci-dessus décrite et contigu à la même propriété et mesurant un mille deux cent cinquante trois pieds six pouces et une ligne de face à l'avenue Whitney sur une profondeur et façade de cent soixante quatorze pieds quatre pouces sur le Newton Viaduct et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de cent soixante dix neuf pieds cinq pouces et six lignes avec une largeur dans le fond de mille deux cent quarante neuf pieds dix pouces et deux lignes d'après un devis annexé à un inventaire pris par Felix J. Puig notaire, le 19 juillet 1911.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devant assumer le paiement des taxes pour l'année 1911 au-dessus et en plus de leurs enchères, et les actes de vente devant être passés pardevant Félix J. Puig, notaire, à leurs frais. Les acquéreurs devant déposer 10 0/0 chez l'encanteur au moment de l'adjudication pour lier la vente.

LIONEL M RICAU, Encanteur, Chambre 207 Bâtisse Hennen.

Gustave Llambias, avocat pour le demandeur.

Chas J. Théard, avocat pour le défendeur.

15 oct—15 22 29—nov 5 12 16

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District —No 94 526—Division A.

ROBERT DORSEY JR. ET ALS. VS ROBERT DORSEY SR.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire intitulée Robert Dorsey Jr. et als vs Robert Dorsey Sr., Dossier No 94 526, ledit ordre daté et signé le 13 octobre 1911 et adressé à Joseph L. Onorato ordonnant la vente à l'enchère publique JEUDI le 16 novembre 1911 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite.

Quatre certains lots de terre situés dans le Septième District de cette ville, autrefois Carrollton, dans l'îlet No 285, bornés par les rues Bordette, Panola (autrefois Cypress), Sycamore (autrefois Neuvième) et Fern (autrefois Washington), lesquels dits lots sont contigus et mesurent trente pieds [illegible] de face chacun à la rue Bordette sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds 120, ces dits lots étant numérotés de deux à [illegible].

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance [illegible] au taux de [illegible] pour cent par an [illegible] de la date de vente [illegible] les taxes de 1911 [illegible] et les frais de paver [illegible] les actes de vente pardevant Wm F. Brewer, notaire. Dépôt ne portant pas d'intérêt de 20 0/0 du prix [illegible] devant être fait [illegible] au moment de l'adjudication.

J. L. Onorato, Real Estate, Encanteur, 910 rue Gravier, German American Savings Bank & Trust Co. Encanteur.

J. L. Kleinpeter, avocat pour le Curateur.

15 oct—15 22 29—nov 5 12 16

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE EN BRIQUES A DEUX ETAGES AVEC MANSARDE,

Confortable et Bien Bâtie,

CONVENABLEMENT SITUÉE,

No 1528 RUE THALIE,

ENTRE

L'Avenue St-Charles et la rue Prytanee

SUCCESSION DE RICHARD H. BROWNE.

No 97.595—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 26 octobre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 septembre 1911 de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

La résidence en briques à deux étages, confortable et bien bâtie avec mansarde, No 1528 rue Thalie, contenant vestibule, quatorze chambres, chambre à bain, etc., sur certain lot ou portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes, dépendances et avantages qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 191, borné par les rues Thalie, Melpomène et Prytanée et l'avenue St-Charles. Ladite portion de terre est composée du tout des lots originaux 14 et 15 et partie des lots 30 et 31 comme l'acte acquis par R. H. Browne le 19 avril 1872 moins les portions des lots 30 et 31, vendu au Dr J. Bernett le 23 juillet 1907, par acte pardevant F. J. Dreyfous, portion appartenant au défunt étant le tout les lots originaux 14 et 15, et parties des lots 31 et 32, et mesurant environ cinquante pieds deux pouces deux lignes (50 pds 2 pces 2 lis) de face à la rue Thalie sur une profondeur d'environ cent soixante-huit pieds neuf pouces deux lignes (168 pds 9 pces 2 lis).

Les terrains sont amples, ayant jardin et cour de côté pavée, à petite distance du commerce et dans un bon voisinage.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt au taux de sept pour cent (7 0/0) par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando, et toutes les clauses usuelles de sécurité. Cinq pour cent (5 0/0) d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur du billet ou billets et l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus de son enchère toutes les taxes sur ladite propriété dues et exigibles en l'année 1911. Dépôt de dix pour cent (10 0/0) comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant L. R. Graham, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat

24 sept—24—oct 1 8 15 22 26

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE Mme F. E. X. LAMBERT

No 97 026—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER.—O. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 31 octobre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E daté du 25 septembre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, autrefois connus comme Nos 57 et 59 rue Prytanée et 158 rue Thalie, maintenant portant les Nos municipaux 1403 et 1405 rue Prytanée et 1510 rue Thalie, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, anciennement dans le faubourg Lacourse, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Thalie, St-Charles, autrefois Nayades, et Melpomène, désignés comme lots Nos 18 et 19 sur un devis ou plan annexé à un acte passé pardevant H. B. Cenas ancien notaire en cette ville, le 24 décembre 1840. Lot No 18 formant le coin des rues Prytanée et Thalie et mesurant, en mesure américaine, 25 pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée sur une profondeur et façade à ladite rue Thalie de 120 pieds et lot No 19, contigu au lot ci-dessus, mesurant 25 pieds 7 pouces de face à la rue Prytanée sur 120 pieds de profondeur.

2° Un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, étant un cottage double en bois, maintenant portant les numéros municipaux 1512 et 1514 rue Erato, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Erato, Thalie et l'avenue St Charles (autrefois rue Nayades) désigné par la lettre B sur un devis et certificat d'arpentage dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 17 mai 1911, lequel dit lot B commence à une distance de 92 pieds 6 pouces 7 lignes de l'encoignure des rues Erato et Prytanée, et mesurant 35 pieds 2 pouces 6 lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de 94 pieds entre lignes égales et parallèles et est composé de la portion du fond des lots désignés par les Nos 3 et 4 et d'un devis annexé à un acte pardevant W. J. Castell, ancien notaire le 3 janvier 1887.

La vente est sujette au bail et loyers qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou de un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets du dit acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant payer les taxes d'Etat pour 1911. 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Les actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 sept—30—oct 1 8 15 22 29 31

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

E. A. Carrere, Agt pour Chas Matranga versus Julius Rosenplanter.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 49.940—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731 rue St Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville MARDI, le 31 octobre 1911 à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un piano Wellington et couverture. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions.—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Ben. Ory et Edw. P. Quinn, avocats du demandeur.

20 oct—20 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jacob Pizkovitch versus Benevolent Order of Buffaloes Herd No 21.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 49.[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans le local No 938 rue Canal, coin Dryades, dans le Premier District de cette ville MARDI le 31 octobre 1911 à midi la propriété ci-après décrite, à savoir: Six chaises, Deux chaises tournantes, deux éventails de plafond, [illegible] 3 garde-robes, 2 [illegible] une paire de [illegible] Insigne Buffalo, Chaises extra, deux orgues et etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour.—Edgar M. Cahn, avocat pour le demandeur.

20 oct—20 25 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

G. Emile Reiman et Ernest Edward Reiman versus Philip Green.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans.—No 48.668.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Juge de la Division B, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai de vendre à l'enchère publique en face de la Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour, entrée de la rue Royale, entre les rues Conti et St Louis dans le Deuxième District de cette ville, LUNDI, 30 octobre 1911, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir: Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville désigné par le Numéro Trente trois dans l'îlet Numéro 665, borné par les rues Lopez, Bondor, Gravier et Perdido sur un plan dressé par D. M. Broenan, daté le 1er avril 1899, annexé à une vente passée pardevant A. G. Lapice, notaire, le 30 juin 1899. Ce terrain mesure 30 pieds de face à la rue Lopez sur 156 pieds 5 pouces de profondeur. Acquis de la Suburban Building and Loan Association par un acte passé pardevant Harry L. Loomis, Jr, notaire le 28 février 1910 enregistré dans le bureau des transferts livre 232 folio 372 Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions: Comptant.—D. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Bâtisse de la Nouvelle Maison de Cour—Albert Guilbault, avocat des demandeurs.

26 sept—26 27—oct 1 8 15 22 30

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Paul Lacoste.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98 423—Division A.—Attendu que Mme Pauline Lacoste, épouse de Frank Pizzo a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul Lacoste, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—J. B. Rosser, Jr, avocat.

18 oct—18 22 27

EPARGNEZ DU TEMPS

—ET DE—

L'ARGENT

En Envoyant Chercher de Suite un Exemplaire de

L'Annuaire de Soards DE 1911.

Il contient plus de CHANGEMENTS et de NOUVEAUX NOMS qu'en aucune année précédente. Vous sauverez du temps, de l'argent et de l'ennui en vous procurant de suite un exemplaire. Les anciens sont inutiles.

Pensez donc! Il ne coûte que 1 5-2 Cents par Jour, Etant à $6.00 pour 365 Jours.

Prix local, $6.00; par express, $6.40, expédié au reçu du prix

—AUSSI UN—

ANNUAIRE COMMERCIAL

Prix $2.00, y Compris l'Affranchissement

Cette publication étant faite par souscription, il n'y a qu'un nombre limité d'exemplaires en vente, qui sont ceux de souscripteurs délinquants.

SOARD'S DIRECTORY CO., LTD., Editeurs. Bureau, 531 rue Natchez. 26fev

Blowing Rock

GREEN PARK HOTEL.

Au sommet de la Montagne Blue Ridge

4,340 PIEDS AU-DESSUS DU NIVEAU DE LA MER.

—o—

La température la plus élevée en tout est de 74 degrés

ECRIRE POUR TOUT RENSEIGNEMENT A

GREEN PARK HOTEL.

GREEN PARK, N. J.

'The Allenburys' Foods

MOTHER AND CHILD. Baby 5½ months of age. Fed from birth on the Allenburys' Foods.

Une Bonne Partance dans la Vie.

Les mères doivent savoir comme une bonne santé est essentielle à leur enfant pour l'avenir. Un enfant mal nourri s'en ressent plus tard, il n'arrive pas à un plein développement de sa taille et manque de vigueur. Si vous ne pouvez pas nourrir votre enfant, donnez lui une nourriture qui remplace entièrement le lait humain. Aucun farineux, aliment renfermant de l'amidon ou lait de vache non coupé n'est donné à un enfant au-dessous de 6 ou 7 mois.

Les "Allenburys" Foods sont préparés de façon à rendre le lait de vache ressemblable au lait humain, et sont digérés facilement.

Les 'Allenburys' Foods

NOURRITURE No 1. *De la naissance à 3 mois* — NOURRITURE No 2. *De 3 à 6 mois* — NOURRITURE No 3. *De 6 mois à plus.*

Pamphlet traitant de la Nourriture des Enfants donné gratuitement.

ALLEN & HANBURYS Ltd., 37, Lombard Street, LONDON.

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. — Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue de Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

"FROM PARIS"

Revue Mensuelle Publiée à Paris par Messieurs MAURICE GANDOLPHE et C. DE MONCADE.

Imprimée sur spécial et magnifique papier à la main pur fil. (Environ 100 pages—format 13 inches x 10 inches.)

Articles absolument inédits par nos plus brillants auteurs ainsi que des illustrations d'art en noir et en couleur par nos artistes les plus éminents.

Publication limitée aux abonnés seulement (aucune vente au numéro.)

Le nom de l'abonné est gravé en lettres d'or sur la couverture de chaque numéro.

"FROM PARIS" est sans contredit la plus belle, la plus littéraire et la plus artistique de toutes les revues de luxe du monde entier.

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL............$30.00.

Pour plus amples détails s'adresser à Monsieur A. D'AVESNE, représentant officiel de "FROM PARIS", No 626 Audubon Building, Nouvelle-Orléans.

SI VOUS ALLEZ A CHICAGO

DESCENDEZ AU

HYDE PARK HOTEL

A l'abri de l'incendie et dominant le lac Michigan dont il n'est distant que de 300 pieds.

PRIX MODÉRÉS.